

NOTICE À L'ATTENTION DES ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS

LA GESTION DES DÉCHETS FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION, QU'ELLE SOIT ORGANISÉE EN SALLE OU À L'EXTÉRIEUR. VOUS TROUVEREZ DANS CETTE NOTICE LES ÉTAPES CLÉS.

AVANT LA MANIFESTATION

1 - J'identifie les déchets produits

Il est conseillé d'identifier le plus en amont possible les déchets qui seront produits lors de la manifestation, afin de repérer ceux qui pourront être évités ou recyclés.

On distingue deux principales catégories de déchets : les déchets des stands de restauration, les déchets des visiteurs /participants.

Sur une manifestation, il est préférable de cibler le tri sur quelques déchets :

- Pour débiter, je me limite au tri des bouteilles en plastiques, des canettes, des briques alimentaires (de jus de fruits par exemple), des bouteilles en verre, etc.
- Un tri plus poussé peut être réalisé au niveau des stands de restauration en plus des déchets cités ci-dessus : cartons bruns, cagettes, etc.

Pour aller plus loin : www.evenementresponsable.fr

PENSEZ AUX OBJETS RÉUTILISABLES :

Gobelets, vaisselles, couverts, serviettes, nappes, etc.

Il existe également des services de location de vaisselle pouvant inclure le nettoyage.



2 - J'organise le tri des déchets

> En salle :

- Je me renseigne sur les équipements à ma disposition pour trier mes déchets : dans la salle (ordures ménagères, emballages ménagers) ou à proximité (papier, verre).
- Dans la salle, je peux prévoir des contenants de ma fabrication (bidons, cartons, etc) pour faire le tri.
- Surtout je me fais aider, le tri des déchets, c'est d'abord l'implication de chaque participant pendant la manifestation et pas seulement une tâche supplémentaire pour ceux qui restent pour ranger la salle.

> A l'extérieur :

- Pour les manifestations de petite taille : **contactez directement la mairie** de la commune qui accueille votre manifestation afin de préciser les modalités de mise à disposition de matériel (cf. précisions au verso) et les modalités de collecte.
- Pour les manifestations plus importantes : si le matériel dont dispose la mairie est insuffisant, la Communauté de Communes dispose de matériel supplémentaire. **Contactez le service Déchets** afin de préciser vos besoins.

SI VOTRE MANIFESTATION DÉPASSE 20 000 PARTICIPANTS, ADRESSEZ UNE **DEMANDE ECRITE**
AU MOINS 3 MOIS AVANT AU SERVICE DÉCHETS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AFIN QUE LA FAISABILITÉ DE LA PRISE EN CHARGE DES DÉCHETS SOIT ETUDIÉE.

- Pour toutes les manifestations : du matériel plus adapté au tri sélectif peut également être mis à votre disposition par la Communauté de Communes (cf. ci-dessous).

Votre contact :

Audrey LETE, animatrice Tri et Prévention Déchets
animateur.dechets@cceg.fr / 02 28 02 05 30

APRÈS LA MANIFESTATION

- Je prévois une équipe pour effectuer le rangement de la salle ou le nettoyage du site.
- Je réalise le sur-tri des emballages si il n'a pas été fait pendant la manifestation (cf. encart ci-contre).
- Je présente les bacs à ordures ménagères et les bacs à emballages ménagers à la collecte selon les modalités prévues avec la commune.
- Je vide les bacs verre dans les conteneurs de tri des Points Recyclage les plus proches ou en déchèterie.
- J'apporte en déchèterie les cartons bruns, cagettes, etc.
- Je fais un bilan des déchets produits en prévision d'une prochaine édition de la manifestation.

COMMENT AMÉLIORER LE TRI SÉLECTIF ?

De manière générale, une bonne répartition des bacs permet de faciliter le nettoyage du site après la manifestation. Ils sont donc à placer : aux entrées et sorties du site, au niveau des stands de restauration, le long des voies d'accès, au niveau des parkings, etc. Dans l'idéal, il faut qu'il y ait toujours un point de collecte visible pour les participants (cf. matériel ci-dessous avec mât et totem).

Avec des bacs roulants :

Il est conseillé que chaque point de collecte soit composé de 2 bacs : 1 ordures ménagères et 1 emballages ménagers.

Avec des supports de sacs / corbeilles :

Ce matériel peut permettre un tri de meilleure qualité. Pour que cela fonctionne, la désignation de référents « tri » parmi les organisateurs est indispensable. Les référents « tri » assurent le contrôle du contenu des sacs jaunes et retirent les erreurs de tri pendant toute la durée de la manifestation ou après la manifestation.

Ainsi, un tri de bonne qualité étant garanti, les déchets triés pourront être collectés et donc recyclés.

LE MATÉRIEL MIS A DISPOSITION :



Bac à ordures ménagères

>> commune
>> CCEG



Bac à emballages ménagers

>> commune
>> CCEG



Bac verre

>> commune
>> CCEG



2 à 4 corbeilles avec mât

>> CCEG



Porte-sacs (avec ou sans mât)

>> CCEG



Totem « ici aussi, je trie »

>> CCEG